

## Communiqué de presse

### **La Fondation Centime Climatique verse 50 millions de francs au profit de cinq projets suisses menés dans le domaine des technologies d'émission négative**

**Jusqu'en 2030, la Fondation Centime Climatique soutiendra, à hauteur de 50 millions de francs, cinq projets suisses. Dans le cadre de ces derniers, le CO<sub>2</sub> sera directement capté par des installations et stocké durablement dans des matériaux de construction ou dans le sous-sol à l'étranger. La fondation apporte ainsi une précieuse contribution au développement des technologies dites d'émission négative. Celles-ci sont déterminantes pour la réalisation de l'objectif climatique de zéro net adopté par le peuple en juin 2023.**

En avril 2022, la Fondation Centime Climatique et la Confédération suisse avaient renouvelé leur accord conclu en 2005. Les actifs restants sont surtout prévus pour financer des projets de protection du climat privés en Suisse et à l'étranger. Ces projets visent à retirer le CO<sub>2</sub> de l'atmosphère (technologies d'émission négative, NET) ou à le capter directement dans les installations pour le stocker durablement dans le sous-sol ou dans des produits (Carbon Capture and Storage, CCS et Carbon Capture and Utilization, CCU).

Durant l'été 2022, la Fondation a lancé un appel à projets en vue d'identifier des projets éligibles au financement. 21 esquisses de projet ont été soumises, dont 14 ont été développées au cours d'une deuxième phase. En février 2023, cinq projets ont reçu une promesse définitive de subvention (plus de détails dans la fiche d'information ci-jointe). Tous prévoient le captage de CO<sub>2</sub> en Suisse, principalement dans des installations de méthanisation. Trois projets comptent stocker le CO<sub>2</sub> dans des matériaux de construction en Suisse ; les deux autres projettent de transporter le CO<sub>2</sub> à l'étranger pour le stocker durablement dans le sous-sol. Les contrats de subvention d'un montant total de 50 millions de francs ont été signés en août 2023.

Le 30 juin 2032 au plus tard, la Fondation Centime Climatique transférera à la Confédération toutes les prestations de puits de carbone réalisées, dans la mesure où des attestations nationales auront été délivrées pour celles-ci, conformément à la loi sur le CO<sub>2</sub>. Par son engagement, la fondation contribue à renforcer le rôle de pionnier de la Suisse dans les domaines des NET, CCS et CCU. Ces nouvelles technologies sont considérées comme impératives pour compenser les émissions difficiles à éviter et pour que la Suisse atteigne d'ici 2050 l'objectif zéro net pour les gaz à effet de serre.

De 2005 à 2012, à titre de mesure facultative dans le cadre de la loi sur le CO<sub>2</sub> en vigueur durant cette période, la Fondation Centime Climatique a prélevé un supplément de 1,5 centime par litre de carburant. De 2008 à 2012, ces fonds lui ont permis de financer la réduction de 2 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> en Suisse et de 16 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> à l'étranger. De 2013 à 2020, elle a de nouveau financé la réduction de plus de 20 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> à l'étranger, ce qui a permis à la Suisse d'honorer son engagement de limitation des émissions en vertu du protocole de Kyoto.

Zurich, le 24 août 2023

**Contact**

Dr Marco Berg

Directeur

Fondation Centime Climatique

044 387 99 02

[marco.berg@climacent.ch](mailto:marco.berg@climacent.ch)

**Annexe** : Fiche d'information sur les cinq projets financés

## Fiche d'information sur les cinq projets financés

### **ReCO2ver, Sika Services AG**

Sika AG est une entreprise internationale spécialisée dans les granulats de construction. ReCO2ver est un procédé qui consiste à séparer mécaniquement le béton de démolition et à le décomposer, à l'aide d'additifs, en ses principaux composants : gravier, sable et matières minérales en poudre. Ces dernières sont gazées dans un réservoir avec du CO<sub>2</sub> préalablement capté sur des sources ponctuelles, transformées par minéralisation en poudre de carbonate puis réintégrées dans la fabrication du ciment, du béton ou du mortier. Outre le stockage du CO<sub>2</sub> capté dans la poudre de carbonate, cette technologie permet de réduire la consommation de ressources grâce à la réutilisation des composants initiaux du béton de démolition. Plusieurs installations doivent être mises en service en 2026 ; elles permettront de stocker 16 500 tonnes de CO<sub>2</sub> d'ici 2030.

### **Séquestration de CO<sub>2</sub> biogène dans des granulats de béton, zirkulit AG**

zirkulit AG est une filiale de l'entreprise Eberhard, bien établie dans le secteur de la construction. Zirkulit est une marque de béton recyclé fabriqué selon une recette spéciale qui permet de réduire la quantité de ciment utilisée et ainsi de réduire l'empreinte carbone par rapport à celle du béton ordinaire. Les granulats de béton sont en outre gazés avec le CO<sub>2</sub> biogène capté dans les installations de méthanisation, ce qui permet de stocker du CO<sub>2</sub> au cours du processus de minéralisation. Le béton est ensuite vendu sous forme de béton recyclé. zirkulit AG souhaite exploiter plusieurs installations de ce type d'ici 2025 et ainsi stocker près 3000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. La quantité contractuelle s'élève à 16 500 tonnes de CO<sub>2</sub>.

### **BEST, Neustark AG**

Créée en 2019 en tant que spin-off de l'EPFZ, l'entreprise Neustark AG a développé et commercialisé un procédé de stockage du CO<sub>2</sub> dans le béton recyclé. Elle construit d'une part des installations de liquéfaction pour le CO<sub>2</sub> capté dans des installations de méthanisation, et d'autre part des installations de stockage dans les usines de béton recyclé : les granulats de béton sont alors gazés avec du CO<sub>2</sub> dans des récipients de réacteur spéciaux et le CO<sub>2</sub> est stocké durablement par minéralisation. Le programme est axé sur l'injection de gaz dans les granulats de béton qui ne servent pas pour la fabrication de béton recyclé, mais sont utilisés sous forme de graviers en vrac, par exemple pour la construction de routes. La quantité contractuelle s'élève à 16 500 tonnes de CO<sub>2</sub>.

### **Captage et séquestration de CO<sub>2</sub> dans l'installation de méthanisation de Nesselbach, CO<sub>2</sub> Energie AG**

L'entreprise CO<sub>2</sub> Energie AG exploite l'installation de méthanisation de Nesselbach. À partir de déchets alimentaires, cette dernière produit du méthane destiné au réseau d'approvisionnement en gaz naturel et capte à cette fin le CO<sub>2</sub> du biogaz. Une installation de liquéfaction qui valorise le CO<sub>2</sub> en qualité alimentaire est en service depuis novembre 2022. En raison d'une extension de l'installation de méthanisation, une station de traitement supplémentaire est intégrée pour l'injection de gaz naturel. Dans le cadre du projet, le CO<sub>2</sub> capté doit être fluidifié dans une autre installation puis stocké durablement dans le sous-sol. La Suisse ne disposant pas de sites de stockage de ce type pour l'heure, le CO<sub>2</sub> est exporté par voie routière, ferroviaire et maritime vers des sites de stockage situés à l'étranger. De tels sites sont en cours de construction en Norvège, en Islande, aux Pays-Bas, au Danemark et en Grande-Bretagne. La quantité contractuelle s'élève à 21 800 tonnes de CO<sub>2</sub>.

### **TOGETHER, Neustark AG**

Dans le cadre de son deuxième projet, l'entreprise Neustark AG prévoit la construction d'installations de liquéfaction dans différentes installations de méthanisation en Suisse, qui captent déjà du CO<sub>2</sub> pour le traitement du biogaz, et d'acheminer le CO<sub>2</sub> liquéfié par voie routière, ferroviaire et maritime vers des sites de stockage à l'étranger. L'Islande, mais aussi la Norvège, les Pays-Bas, le Danemark et la Grande-Bretagne sont envisagés comme pays destinataires. La quantité contractuelle s'élève à 13 000 tonnes de CO<sub>2</sub>.

### **Contact**

Darja Aepli

Responsable de projet

Fondation Centime Climatique

044 387 99 00

[darja.aepli@klik.ch](mailto:darja.aepli@klik.ch)